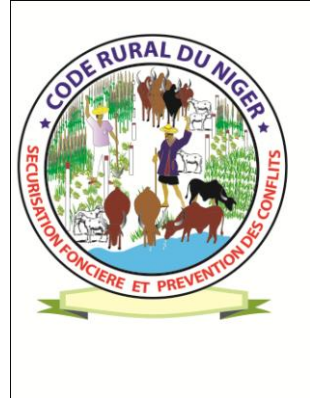


REPUBLIQUE DU NIGER  
*Fraternité-Travail-Progrès*  
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE  
COMITE NATIONAL DU CODE RURAL  
SECRETARIAT PERMANENT



*6<sup>ème</sup> édition de l'atelier national des commissions  
foncières (ANACO)*

*Rapport final*

Niamey du 6 au 8 octobre 2010

## Introduction

Du 6 au 8 octobre 2010, s'est tenue la sixième édition de l'atelier national des commissions foncières au Centre Culturel Amir sultan de Niamey.

Rencontre biannuelle, instituée par le Secrétariat Permanent du Code Rural, l'atelier national constitue un cadre d'échanges et partage d'information entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles rurales.

La 6<sup>ème</sup> édition de l'atelier national des commissions foncières a vu la participation des autorités coutumières, des préfets, des administrateurs délégués, des représentants de la société civile, des représentants des utilisateurs des ressources naturelles, des cadres centraux des ministères, des représentants des partenaires techniques et financiers mais aussi des institutions chargées de la mise en œuvre du Code Rural.

Il s'agit d'abord de cet atelier d'informer les différents acteurs du bilan de mise œuvre de la politique nigérienne en matière du foncier, de présenter les difficultés rencontrées, de partager les expériences et de témoignage en matière de pratiques foncières et de formuler des recommandations.

La tenue de cette édition intervient avec l'émergence à travers le monde du phénomène d'accaparement des terres notamment en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est, où des milliers de superficies passent sous la coupe d'entreprises ou d'Etats étrangers.

C'est dans le souci de prendre en charge cette préoccupation que le Secrétariat Permanent du Code rural a retenu comme thème central de l'atelier : « Concentration, accumulation, accaparement des terres : Nouveaux défis pour la sécurisation foncière au Niger ». A travers ce thème le Code Rural lance le débat sur quelle type d'agriculture avons-nous besoin au Niger : Une agriculture orientée vers la couverture des besoins alimentaires des familles, qui s'inscrit dans une logique de souveraineté alimentaire ou une agriculture orientée vers le marché et ayant pour mandat de contribuer à l'équilibre de la balance commerciale.

Par ailleurs, avec l'adoption le 20 mai 2010 de l'ordonnance 2010-29 relative au pastoralisme, le Secrétariat Permanent du Code Rural a jugé utile d'organiser une journée spéciale sur le pastoralisme, journée au cours de laquelle les participants sont informés du contenu de l'Ordonnance, de l'élaboration des décrets d'application, mais aussi du chronogramme de sa popularisation.

Enfin une table ronde a été organisée entre les structures du Code Rural et les partenaires techniques et financiers sur les chantiers majeurs du Code Rural pour les deux années à venir (2011-2012).

Le présent rapport est structuré comme suit :

- ✓ Introduction générale
- ✓ Déroulement des travaux de l'atelier
- ✓ Synthèse des recommandations
- ✓ Conclusion générale

## I. Déroulement de l'atelier

### I.1 Cérémonie officielle

La cérémonie officielle a été marquée par trois éléments :

- ✓ le **discours de bienvenue** de Mr **Zourkaleini Boureima Maiga, secrétaire général de la région de Niamey**, représentant le Gouverneur empêché qui a tout d'abord souhaité la chaleureuse bienvenue et a remercié le SPCR pour avoir choisi la communauté urbaine de Niamey pour abriter cette importante rencontre. Il n'a pas aussi manqué de présenter la problématique foncière de son entité administrative qui se caractérise entre autre par le développement rapide de la ville du fait de la forte croissance démographique engendrant l'absorption du foncier rural.
- ✓ le **discours d'ouverture** a été prononcé par **Madame Maiko Ramatou, Secrétaire Générale adjointe du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage** représentant le Ministre empêché. Ainsi, après avoir souhaité la chaleureuse bienvenue à tous les participants, elle a réitéré à l'assistance la volonté du gouvernement d'accompagner le processus du Code rural dans la sécurisation foncière des opérateurs ruraux, condition sine qua non d'un développement durable et de l'atteinte de la sécurité alimentaire.
- ✓ la projection du **film documentaire sur le Code rural** : La complexité du foncier nécessite pour les institutions du Code rural de se doter d'outil efficace de communication à l'intention de tous les acteurs intervenants dans la gestion des ressources naturelles au Niger afin de mieux cerner les réalités et contraintes à la gestion du foncier rural. Conscient de cet enjeu capital, le SPCR a initié la réalisation d'un film documentaire sur le Code rural avec l'appui des partenaires techniques et financiers qui ne cessent d'accompagner le Niger dans la mise en œuvre de sa politique foncière nationale.

La sixième édition de l'atelier national des commissions foncières a servi de cadre de partage de ce film documentaire avec tous les participants.

Cette présentation a permis aux participants de s'imprégner des réalités et problèmes que vivent les opérateurs ruraux et les institutions du Code rural qui ont en charge la gestion du foncier rural. Ce film, très riche en enseignements se présente comme un véritable instrument de vulgarisation du Code rural à mettre à la disposition des commissions foncières.

### I.3 Présentation, amendement de l'agenda des travaux et mise en place d'un bureau de séance

Après cette présentation du film documentaire, il a été procédé à la présentation et à l'amendement de l'agenda des travaux et à la mise en place d'un bureau de séance composé de :

- M Ahmet Botto, Préfet du département de Dosso, Président ;
- M Issoufou Ingay, SE/R-GRND, vice président ;
- M Idi Léko, SPCR, rapporteur général
- M Aminou Illia, SPCR, rapporteur général adjoint.

## **I.4 Communications**

Plusieurs communications ont été présentées à l'occasion de la 6<sup>ème</sup> édition de l'atelier national des commissions foncières dont celles du Secrétariat permanent du code rural, des Secrétariats permanents régionaux, des membres du comité scientifique et celles des partenaires techniques et financiers.

### **1.4.1 Exposé sur le bilan de mise en œuvre sur le plan juridique**

Après la mise en place du bureau de séance, la parole fut donnée au Secrétaire Permanent national du Code rural qui a présenté le bilan de mise en œuvre du Code rural sur le plan juridique deux ans après la tenue de l'ANACO5 mais aussi les perspectives. La substance de son intervention porte sur l'élaboration des textes dont le SPCR a joué un rôle déterminant. Il s'agit de :

- **Loi n°2008-37 du 10 juillet 2008, modifiant et complétant la loi n°61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire.**

Cette loi vise à permettre à l'Etat de contraindre toute personne à lui céder la propriété d'un immeuble moyennant une juste et préalable indemnité. Ce texte précise les modalités d'indemnisation des personnes contraintes à se déplacer suite à une expropriation pour cause d'utilité publique.

- **L'Ordonnance 2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'eau au Niger.**

Elle détermine les modalités de gestion des ressources en eau sur toute l'étendue du territoire de la République du Niger, mais aussi, elle précise les conditions relatives à l'organisation de l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel d'une part et celles relatives aux aménagements hydro agricoles d'autre part.

- **L'Ordonnance 2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme**

Cette ordonnance complète l'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 portant principes d'orientation du code rural. Elle définit et précise les principes fondamentaux et les règles régissant le pastoralisme au Niger.

- **Décret n°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009, fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi n°61-37 du 24 novembre 1961, réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, modifiée et complétée par la loi 2008-37 du 10 juillet relatives au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.**

Ce décret précise les modalités d'indemnisation pour les différents cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

- **Perspectives : Élaboration des textes complémentaires**

**Plusieurs chantiers sont en cours relativement à l'élaboration des textes. Il s'agit principalement de :**

- ✓ Relecture de l'ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural ;
- ✓ Popularisation de l'ordonnance relative au pastoralisme ;
- ✓ L'élaboration des textes d'application à l'ordonnance relative au pastoralisme.
  
- ✓ L'élaboration des textes d'application à l'ordonnance sur l'eau
  
- ✓ Appui à l'adoption du Projet de décret d'application de la loi n°2004-040 portant régime forestier ;
- ✓
- ✓

#### **1.4.2 Exposé sur le bilan de mise en œuvre sur le plan institutionnel**

Sur le plan institutionnel, l'exposé du Secrétaire Permanent du Code rural a permis aux participants d'être informés sur le bilan de mise en œuvre du Code rural en terme de mise en place des structures.

Ainsi, au total huit (8/8) secrétariats permanents régionaux, trente (36/36) commissions foncières départementales, deux cent huit (208/266) commissions foncières communales et deux mille cinq cent soixante dix sept (2577/15 000) commissions foncières de base ont été installées et formées sur l'ensemble du territoire national.

En dépit de cette avancée significative sur le plan institutionnel, beaucoup reste à faire surtout au niveau des villages et tribus où le besoin de sécurisation se fait beaucoup plus sentir. Néanmoins, avec la mise en place des Cofocom, le processus pourra plus s'accélérer afin que nos villages et tribus puissent se doter des structures en charge de la gestion de proximité du foncier rural, gage d'une paix sociale et d'un développement durable.

#### **1.4.3 Exposé sur le bilan de la mise en œuvre des recommandations de l'ANACO5**

La troisième communication du Secrétaire Permanent du Code rural est relative au bilan de mise en œuvre des recommandations issues de la cinquième édition de l'atelier national des commissions foncières. L'objectif poursuivi ici est d'informer les participants sur le niveau de mise en œuvre des recommandations formulées lors du précédent atelier.

A ce niveau, il a été rappelé les quatre thèmes majeurs qui ont fait l'objet de débats en commissions à l'issue desquels une série de recommandations a été formulée. Il s'agit de :

- Code Rural : objectifs, acquis, enjeux et défis. Complémentarité des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre de la politique nationale foncière ;
- Transfert de compétences aux collectivités et la gouvernance locale des ressources naturelles
- Police rurale : objectifs et rôle des autorités administratives et coutumières dans sa mise en œuvre ;
- Schéma d'Aménagement foncier dans l'aménagement pastoral et la sécurisation des systèmes pastoraux.

Ainsi, le bilan de mise en œuvre des recommandations est présenté dans le tableau suivant :

N°	Recommandations	Etat de mise en œuvre
1.	L'accélération du recensement général des ressources naturelles rurales renouvelables.	Avec l'appui du SPCR, dans le cadre de la régionalisation de la SDR, des inscriptions ont été faites et le processus va démarrer dans toutes les régions du pays
2.	L'harmonisation et la cohérence des textes relatifs aux ressources naturelles et à leur gestion.	Le SPCR a initié la relecture et la refonte de tous les textes relatifs à la gestion des ressources naturelles afin de les adapter au contexte de la décentralisation et à l'esprit de l'ordonnance 93-015 portant principes d'orientation du Code Rural. Un atelier national est prévu au cours du mois d'octobre
3.	L'accélération de la mise en place des commissions foncières locales, au niveau des communes mais aussi des villages et tribus.	Dans le cadre du Programme 2 de la SDR, il est prévu le parachèvement de la mise en place des Commissions Foncières Communales en 2012 en raison de 30 Cofocom par an. Quant aux Cofob, il est prévu dans ce même programme 500 Cofob par an.
4.	Le renforcement des capacités des commissions foncières.	Avec l'intervention de l'Etat et l'appui des PTF, les capacités des structures du Code Rural sont renforcées.
5.	La production systématique des procès verbaux au niveau des commissions foncières communales et de base.	Le SPCR s'y est attelé au cours de toutes les missions de supervision. Le bilan est satisfaisant
6.	L'élaboration dans les meilleurs délais du guide méthodologique d'élaboration du Schéma d'Aménagement	Un projet de guide méthodologique est élaboré. Il est

	Foncier (SAF).	prévu au cours mois d'octobre un atelier de validation du guide avec l'appui de l'ILC et de la SNV
7.	La centralisation et la capitalisation par le Secrétariat Permanent du Code Rural (SPCR) des expériences menées par les différentes structures (cartographie, base de données, outils de collecte).	Le SPCR à travers la Cellule SIG-Cartographie est entrain de centraliser toutes les expériences menées par les structures de l'Etat et les partenaires c'est l'exemple de l'expérience de la Coopération allemande à travers le LUCOP et le ZFD
8.	L'adoption dans les meilleurs délais de la loi pastorale.	Le 20 mai 2010, le conseil des ministres a adopté l'ordonnance 2010-29 relative au pastoralisme.  La popularisation de l'ordonnance a été lancée au cours de la cure salée qui s'est tenue à Ingall du 25 au 27 septembre 2010.



9.	La reconnaissance du SAF comme outils d'aménagement du territoire qui doit apparaître dans toutes les planifications du pays.	La SDR a conduit une étude sur l'harmonisation des schémas et plans en matière de GRN. Le SAF est ressorti comme un outil structurant d'aménagement au niveau de la région.
10.	La dotation des structures du Code rural en moyens financiers et humains pouvant leur permettre de bien accomplir leur rôle dans le processus d'élaboration du SAF.	L'Etat et les partenaires continuent à appuyer les structures du Code Rural en moyens financiers et humains. Mais beaucoup reste encore à faire
11.	La nécessité de promouvoir des politiques nationales prônant l'égalité des activités productrices et la recherche de l'indispensable complémentarité entre l'agriculture et l'élevage.	La politique de l'Etat à travers la SDR prône pour une complémentarité entre l'agriculture et l'élevage.

Il ressort de cette présentation, que des efforts ont été consentis par Le SPCR pour la mise en œuvre des principales recommandations.

#### **1.4.4 Communications relatives aux contributions des régions**

Après les communications du SP/CR, les Secrétaires permanents régionaux du Code rural ont à tour de rôle présenté des communications complémentaires aux exposés du SP/CR notamment les activités réalisées sur le plan institutionnel, le renforcement des capacités des structures, la sécurisation des ressources individuelles et partagées ainsi que les principales difficultés rencontrées (voir annexe)

Par la suite, deux exposés introductifs ont été présentés relativement au thème central de l'atelier à savoir : Concentration, Accumulation et Accaparement des terres ; nouveaux défis de sécurisation foncière,

#### **1.4.5 Exposé introductif du SPCR sur le thème central de l'atelier**

L'exposé du Secrétariat permanent du Code rural s'articule autour de la définition des concepts, l'état des lieux de quelques acquisitions des terres au Niger, les ressources foncières concernées et leurs superficies, les principaux acquéreurs et modes d'acquisitions des terres ainsi que les conséquences liées à la concentration, accumulation et accaparement des terres sur les exploitations Agricoles familiales.

#### **1.4.6 Exposé introductif du comité scientifique sur le thème central de l'atelier**

Dans son exposé, le Pr Yamba Boubacar, membre du comité scientifique s'est appesanti sur la définition des concepts, les formes d'accaparement, les accapareurs, les modalités d'accaparement, les enjeux actuels liés à l'accaparement, les perspectives et d'un point clé au-delà des propositions.

**Remarque importante :** Ces deux communications complémentaires, ont pour but commun d'alerter les participants afin de susciter leurs réactions et surtout à faire des propositions concrètes face au phénomène de concentration, d'accumulation et d'accaparement des terres dans la perspective de la sécurisation foncière et la lutte contre l'insécurité alimentaire.

#### **1.4.7 Présentation de l'expérience de Dan Saga**

Dans le souci de partage d'informations et en lien avec le thème central de l'atelier, le Pr Yamba Boubacar a présenté une communication relative au projet pilote CALI mis en œuvre par le PPILDA et les institutions du Code rural sur la sécurisation foncière à l'échelle d'un terroir villageois (Dan Saga) dans le département d'Aguié.

Dans le cadre de sa politique d'appui aux acteurs fonciers à travers le monde, la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre avait marqué son intérêt à financer à travers les fonds belges de survie et le projet PPILDA un projet pilote visant à accompagner le Code Rural et l'Etat du Niger dans la recherche de solutions efficaces et durables sur les questions foncières. Ces solutions, devront contribuer à :

- garantir aux propriétaires et notamment les plus pauvres l'exploitation de leurs terres sur le long terme ;

- prévenir les conflits au niveau local (villageois, intervillageois et communal) par la mise en place et l'opérationnalisation de mécanismes adaptés, appropriés et juridiquement légaux ;
- faciliter la gestion des ressources naturelles et les investissements publics au niveau villageois et communal ;
- permettre l'élaboration d'un cadastre et d'une cartographie foncière villageoise qui servira de base à l'analyse des types d'exploitations.

L'expérience telle qu'elle a été conduite a permis le cadastrage de l'ensemble du terroir de Dan Saga et la délivrance des titres de propriété aux populations concernées.

L'objectif de cette communication est de s'interroger en quoi cette expérience pourra faire éventuellement école et constituer un modèle de sécurisation foncière face au phénomène d'accaparement des terres.

#### **1.4.8 Présentation de l'Ordonnance 2010-29 relative au pastoralisme**

Une communication relative à l'ordonnance 2010 – 29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme a été présentée par Dr Salifou Boulkassim avec pour objectif de partager le contenu avec les participants, mais aussi de les informer sur le programme élaboré dans le cadre de sa popularisation. L'exposé s'articule autour des objectifs poursuivis par ce texte, les constats, les enjeux, les dispositions clés de l'ordonnance ainsi que les perspectives.

#### **1.4.9 Exposé sur l'état d'avancement des avants projets de décrets d'application de l'Ordonnance 2010-29**

Dans le souci d'une meilleure application de cette ordonnance, des avants projets de décrets sont en voie d'élaboration. Pour la circonstance, les membres du comité de popularisation en charge de réfléchir sur ses avants projets ont informé les participants que le processus est au stade d'identification des décrets prioritaires à élaborer, de la recherche documentaire, de l'élaboration des avants projets de décrets et de l'organisation des ateliers régionaux et national de validation.

#### **1.4.10 Présentation de l'expérience ZFD ((service civile pour la paix)**

La communication présentée par Mr Amadou Siddo du FNEN Daddo/ ZFD (service civile pour la paix de la coopération Allemande) porte sur la méthodologie d'élaboration du guide de conseils pratiques aux éleveurs fondés sur les textes de loi. Ces guides pratiques peuvent être utilisés par le comité chargé de la popularisation de l'ordonnance 2010 – 29 afin de véhiculer facilement les messages à l'endroit des éleveurs.

#### **1.4.11 Organisation d'une table ronde**

L'une des innovations de la 6<sup>ème</sup> édition de l'ANACO est l'organisation d'une table ronde entre les institutions du code rural et les partenaires techniques et financiers qui appuient le Niger dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière du foncier. Cette table ronde a permis au SPCR de présenter et de partager avec les

institutions décentralisées du Code rural et les partenaires techniques et financiers qui appuient la mise en œuvre du Code rural son plan d'action 2011-2012. Les activités ainsi prévues sont consignées dans le tableau suivant :













		sont sécurisés	/ an / COFO										
		<b>Activité 2 :</b> Les seuils sont sécurisés	A identifier avec les PTF et l'Etat 2 missions de contrôle / an / COFO										
		<b>Activité 3 :</b> Les couloirs de passage et aires de pâturage sont sécurisés	A identifier avec les PTF et l'Etat 2 missions de contrôle / an / COFO										
		<b>Activité 4 :</b> Les points d'eau sont sécurisés	A identifier avec les PTF et l'Etat 2 missions de contrôle / an / COFO										
	<b>R1:</b> L'usage foncier est sécurisé												
		<b>Activité 1 :</b> Organisation des émissions radios en langues	20 émissions radiophoniques diffusées/an/COFO	1440 émissions									
		<b>Activité 2 :</b> Délivrance d'actes juridiques permettant un usage sécurisé	Plusieurs opérateurs ruraux ont un acte de sécurisation foncière inscrits au Dossier Rural  2 missions de contrôle/an/COFO	25 000 actes de transactions									

L'objectif visé par le Secrétariat Permanent du Code Rural à travers cette présentation est de partager avec ses partenaires le plan d'action 2011- 2012 afin de susciter leur adhésion et leur engagement à accompagner le processus.

## Recommandations

Tout comme les précédentes éditions, les participants à la 6<sup>e</sup> édition de l'atelier national des commissions foncières ont formulé une série de recommandations :

### **A l'endroit de l'Etat**

- Effectuer un inventaire de toutes les ressources naturelles rurales partagées sur l'ensemble du territoire national ;
- Définir et clarifier le statut des différentes ressources naturelles rurales partagées ;
- Poursuivre et intensifier la vulgarisation des textes relatifs à la GRN à tous les niveaux de l'organisation administrative du Niger ;
- Redéfinir la place des chefs de cantons et des groupements dans la chaîne des institutions du Code rural ;
- Articuler les structures du code rural avec les différents niveaux décentralisés ;
- Organiser un forum national sur le foncier au Niger ;
- Elaborer un programme de sécurisation foncière au Niger ;
- Soumettre l'établissement d'un titre foncier à la présentation d'un titre de propriété en milieu rural ;

### **A l'endroit des collectivités territoriales :**

- Prévoir des lignes budgétaires pour le financement des activités de sécurisation foncière dans les villages/tribus ;

### **Aux partenaires techniques et financiers :**

- de continuer à soutenir le processus de mise en œuvre de la politique foncière au Niger

## **Motion de remerciement**

- Les participants à la sixième édition de l'atelier national des commissions foncières adressent leurs remerciements aux honorables chefs traditionnels pour leur appui aux activités des institutions du Code rural ;
- Aux partenaires techniques et financiers notamment le PACII, la SNV, l'ILC et la Coopération Suisse pour le soutien qu'ils ne cessent d'apporter au processus de mise en œuvre de la politique foncière au Niger.

## **ANNEXES**

- **Annexe 1** : Contribution de Dr Issa Ousseini membres du Comité Scientifique

### **Eléments de contribution à l'exposé introductif**

Les mutations des agricultures familiales d'autosubsistance en «entreprises agricoles» (agro-business) ont emprunté dans la quasi-totalité des pays à peu de choses près les mêmes itinéraires logiques – exceptés peut-être les pays à projets de sociétés socialistes dont les bilans apparaissent des plus mitigés voire peu enviables.

#### **Trois processus caractéristiques sont communs à ces itinéraires:**

- 1) La transformation du statut de la terre à l'origine bien naturel inaliénable en bien immeuble soumis aux règles courantes des transactions économiques;
- 2) La concentration de la propriété foncière aux mains de gros exploitants dont les objectifs et stratégies de production s'alignent sur ceux des entreprises;
- 3) L'apparition de paysans démunis de terres (ou sans terres), économiquement et socialement précarisés et marginalisés contraints de chercher d'autres moyens de survie.

La récurrence de ces constantes dans la quasi-totalité des expériences des sociétés humaines est fondamentalement liée aux logiques du modèle économique dominant du «Système Monde» dont la dynamique inexorable est exprimée par le concept de «Mondialisation».

Happée par les flux de cette dynamique, l'agriculture menée comme une activité économique courante doit se soumettre aux lois de rentabilité économique qui exigent un capital optimal, autrement dit des tailles optimales du foncier.

#### **Quelques approximations simples en contexte nigérien en guise d'illustration :**

- 1- Une unité de culture attelée à traction bovine coûte 150 à 200 mille francs CFA. En faisant abstraction peu réaliste de tout autre investissement dans l'itinéraire de production du mil et en prenant le prix du sac de 100kg de mil à 15000 Fcfa, un agriculteur nigérien exploitant 1ha (contre 0,4ha pour la moyenne nationale) au rendement de 500kg/ha (contre 400kg pour la moyenne nationale) ne peut recouvrer son investissement qu'au bout de 2 à 3 ans et...dans l'hypothèse improbable qu'il mette l'intégralité de sa production au marché!
- 2- Dans le cas d'un équipement avec un tracteur à 3 millions, avec ces mêmes hypothèses simplifiées à l'impossible, il faudrait un champ de 12 à 13 ha pour récupérer l'investissement sur les mêmes délais!

L'intensification de l'agriculture et sa modernisation selon les chemins éprouvés qu'empruntent la plupart des entreprises agricoles nécessitent de grandes surfaces,

idéalement d'un seul tenant pour être tout simplement viables. Or, il paraît tout aussi irréfutable que même en cas d'autosuffisance pleine des ménages de paysans, ce développement de l'agriculture soit indispensable dès qu'apparaissent les villes avec leurs grosses concentrations humaines occupées à d'autres activités de production et exprimant des demandes énormes en produits alimentaires. Le Niger n'échappe pas à cette tendance de tous les temps et partout constatée.

Bien que les statistiques ne soient pas disponibles il est une évidence que malgré les pénuries chroniques en céréales mil-sorgho-riz qui frappent la majorité des ménages de paysans nigériens, ces produits considérés destinés à l'autosubsistance familiale, alimentent les circuits commerciaux nationaux plus qu'aucune autre production de rente! Rien d'étonnant que la majorité des terres objet de transactions soit destinées à l'agriculture et à l'élevage et que les principales régions à forte commercialisation de ces produits dits «d'alimentation de base» soient le calque de quasi parfait de celles à bilan élevé en transactions foncières.

Région	Superficie transaction	Usage
Tillabéry (Say, Kollo)	77100 ha	Agriculture
Zinder (Gouré)	22510 ha	Elevage
Dosso (Gaya, Boboye)	22242 ha	Agriculture
Maradi (Madarounfa, Tessaoua, Dakoro)	8755 ha	Agriculture
Tahoua (Abalak, Tchintabaraden)	7306 ha	Élevage et agriculture

(Source: Enquêtes Code Rural)

Si ailleurs en Afrique, les bénéficiaires expatriés font irruption dans les transactions foncières destinées au développement de l'agroalimentaire et des agro carburants, ceux-ci restent relativement limités au Niger. Les nationaux d'une certaine aisance et/ou détenteur d'une influence certaine sont les principaux acteurs bénéficiaires.

La seconde destination d'usage de taille concerne l'exploitation minière dans les régions d'Agadez, de Zinder, de Tillabéry.

### **Quelles sont les conséquences d'une telle tendance?**

Il convient au préalable de rappeler de façon succincte le statut et les fonctions du foncier dans une société majoritairement paysanne comme celle du Niger. De façon dominante la terre n'a pas de valeur marchande parce qu'elle a plus qu'une valeur marchande. Bien que sa propriété initiale par héritage de la communauté ou de la famille élargie tende à se restreindre à des ménages de tailles plus modeste, son accès reste assez ouvert à tous (agriculteurs ou non) par le biais des prêts, dons, locations, gages, les contrats de pacage contre fumure, etc... Certes en plusieurs endroits le morcellement Ce sont autant des mécanismes de rééquilibrage des disparités sociales qui visent à atténuer leurs effets prévisibles à termes qui génèrent

des inégalités. Or l'on sait l'équation de l'injustice = disparité + inégalité. Ces mécanismes fonctionnent au niveau des individus comme des contrats d'assurance de subsistance leur permettant de sauvegarder leur existence sociale dans un contexte de pauvreté accentuée.

Leur dissolution inéluctable face aux tendances ci-dessus décrites n'annonce-t-elle pas des paupérisations accrues, des exclusions sociales, en bref des injustices dont les répercussions seraient encore imprévisibles sur le tissu social?

Ceci explique bien de positions militantes face au phénomène. Ces processus s'apparentent à de l'accaparement voire à la spoliation. Pour les juguler, il faut prendre le contrepied de la logique économique animant la dynamique. Le postulat opérationnel de base à se donner est que l'agriculture est plus qu'une activité économique... parce qu'elle est l'assurance d'accès à des droits humains des plus fondamentaux disent les «alter mondialistes». Les sociétés ne sont pas condamnées au développement par copie et/ou par mimétisme. Elles doivent assumer cette responsabilité par leurs responsables qui doivent se donner les moyens d'action face au rouleau compresseur du modèle mondial en action leur souveraineté alimentaire. Elles doivent réfuter les chemins éprouvés du développement qui conduit au mal développement.

Idées sans doute généreuses! Mais quelle part d'efficacité peut-on attendre de stratégies non éprouvées à dériver de ces positions quand en face l'on vit au quotidien l'efficacité redoutable de logiques économiques capables d'offrir sur un marché situé à 6000km des produits agricoles à des prix plusieurs fois moindres que leurs coûts de production? Quel réalisme stratégique et politique les gouvernants doivent-ils se donner quand le devenir de la souveraineté et de l'autonomie doit emprunter les voies de l'utopie serait-on tenté de dire?

### **Un juste milieu est-il possible?**

Les objectifs de l'ANACO 6 peuvent être déclinés en questions simples:

Quelle est la situation actuelle du Niger? Quelles perspectives peut-on en tirer ? De quels instruments se doter et quelles stratégies élaborer pour infléchir les tendances indésirables? Quelles conditions pour les mettre en œuvre en adéquation avec la diversité des cas d'usage et des acteurs?



- **Annexe 1** : Données des commissions foncières départementales de la région de Dosso.

- **GENERALITES**

Département	BOBOYE	DOSSO	DOUTCHI	GAYA	LOGA	Total
Superficie du département en km2	4.423	8.730	11.044	4.044	2.759	31.000
Nbre de Communes	10	11	10	9	3	43
Nbre cantons	3	1 province	3	6	3	15+ 1 province
Nbre groupement	0	0	3	0	0	3
Nbre villages administratifs	328	414	405	275	124	1.546
Nbre tribu	0	13	52	40	13	118
Population sédentaire		468.330				468.330
Population nomade		5.689				5.689
Population totale	361.842	474.019	662.051	339.418	179.360	2.016.690
Date création COFODEP	1997	1999	1997	1996	2005	-

- **REALISATIONS**

Activités	Indicateurs	Résultats par COFODEP					Total
		Boboye	Dosso	Doutchi	Gaya	Loga	
1. Renforcement capacité	Nbre formateurs reçues	1	10	2	7	3	23
	Nbre participants	23	49	23	90	22	207
	Nbre voyages d'études	2	1	3	3	0	9
	Nbre participant	23	14	8	44	0	89
	Nbre missions supervisions	6	7	2	4	1	20
2. Tenue Assemblées générales COFO	Nbre sessions	18	23	6	5	3	55
3. Mission contrôle	Nbre de missions	21	4	16	13	2	56
	Villages	17	7	46	20	4	94

mise en valeur	Ressources concernées	Champs						
		Aire pâtre	7					7
		Couloirs	6			5		11
		Point d'eau	13			3		16
		Forêts	7	1		1		9
4. Mission de popularisation des textes sur le Code Rural	Nbre de missions organisées	7	4	16	5	0	32	
	Nbre villages touchés	328	149	161	315	0	953	
	Nbre personnes touchées	2.621	14.336	12.000	28.450	0	57.407	
5. Mission de sensibilisation population	Nbre de missions organisées	21	11	11	6	0	49	
	Nbre villages touchés	328	60	53	47	0	488	
	Nbre personnes touchées	5.416	2.565		10.000	0	17.981	
6. Mise en place Cofocommunes	Nbre de cofocom créés	4	11	1	9	0	25	
	Nbre villages touchés	142	427	25	315	0	909	
	Nbre personnes touchées	147.215	474.019	46.012	339.418	0	1.006.664	
7. Renforcement capacité de base	Nbre Cofob créées	110	2	9	13	9	143	
	Nbre formations reçues	7	1	1	1	1	11	
	Nbre participants	139	16	54	117	81	407	
	Nbre voyage études	0	0	0	0	0	0	
	Nbre participants	0	0	0	0	0	0	
	Missions de supervision	0	1	2	0	0	3	

8. Identific ation des ressourc es partagé es	Nombre aire de pâturage	15	12	8	40	1	76
	Superficie aires de pâturage	6 052	234 134	2 400	23 126		265. 712
	Nbre Couloirs	54	35	47	80	25	241
	Longueur en km	324	1 074	394	1 202, 4	131	3.125, 4
	Nbre forêts identifiées	2	4	0	3	0	9
	Superficie forêts		169 749	0	14277	0	184.0 26
	Nbre Puits pastoraux	21	15	30	25	21	112
	Nbre Forages pastoraux	1	2	4	0	1	8
	Nbre Mares identifiés	68	29	64	92	22	275
	Superficie des mares						
9 Attributi ons titres fonciers	Nbre demandes	199	6	69	362	0	636
	Titres déclarés	138	4	64	326	0	532
10. Actes de transacti ons foncière s	Détention coutumière	200	61	65	180	0	506
	Vente	118	104	140	318	1	681
	Prêt	18	3	20	18	0	59
	Location	0	0	45	0	0	45
	gage	3	17	3	04	2	29
	Conflits fonciers. déclarés	75	40		10		125

	Agri-agri		36		03		39
	Agri- éleveurs		4		07		11
	Eleveur -éleveur		0		0		0
	Pêcheur-éleveur		0		0		0
11. Local Cofo	Disponibilité	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	-
		Mauvais	Bon	Passable	Passable		-
12. Bureautique	Bureau	2	2	1	2	1	8
	Desk informatique	2	2	1	2	0	7
	Machine à écrire	0	0	0	0	0	0
	Photocopieuse	0	0	0	0	0	0
	Téléphone	0	0	0	0	0	0
	Email	hassanebeidis@yahoo,fr	0	0	0	0	-
	Fax	0	0	0	0	0	0
	Théodolite	0	0	0	0	0	0
	GPS	1	3	1	2 (1 en panne)	0	7
	Boussole	0	0	0	3	0	3
13. Secrétaires	Disponibilité	Non	Non	Oui (1)	Non	Non	-
14. Véhicules	Disponibilité	Non	Oui	Non	Non	Non	-
	Etat	-	Panne	-	-	-	-
15. Chauffeurs	Disponibilité	Non	Non	Non	Non	Non	-
16. Partenaires	A l'installation de la Cofo	PGRN	PGRN , PAFN , PAFN Gaya, PAC1	PGRN	Projet Gatawani Dolé, PAIG LR	PAC 1	-

	En cours	PVDT GENOVI CO, UICN, APELD O, PDERLG Etat, Communes	PVDT NIG 015, SNV PDER LG Etat, Communes	PVDT Etat, Communes	PASJ/ GC PVDT , PDER LG SNV, WWF Etat, Communes	ZARE SE Etat, Communes	
	En perspective	PAC 2 NIG 018	PAC 2 NIG 018 PASE L 2	PAC 2 PASE L 2 NIG 018	PAC 2 PASE L 2 NIG 018	PAC 2 PASE L 2 NIG 018	3
	Nombre de partenaires actuels	7	5	3	7	3	12

- **Annexe 2:** Données des commissions foncières départementales de la région de Maradi.

**GENERALITES**

Département	Aguié	Dakoro	Guidan Roundji	Madarounfa	Mayahi	Tessoua	CU Maradi	Total
Superficie (km <sup>2</sup> )	2800	17670	4700	3500	6500	5471		40640
Nbre cantons	02	04	05	05	02	05		23
Nbre groupement	02	06	0	02	02	02		14
Nbre villages	182	914	400	256	327	273		2352
Nbre tribu	22	113	22	111	20	43		331
Population sédentaire	349492		-	295722				
Population nomade			-	19307				
Population totale	349492	429975	456096	315029	392123	459631		1991856
Date création COFO	12/07/2000	15/08/2002	19/07/2001	12/12/2001	2000	1997		

## REALISATIONS

Activités	Indications	Résultats							Total
		Aguié	Dakoro	Guidan Roumdji	Madarounfa	Mayahi	Tessaoua	SPR/CR	
1. Renforcement capacité	Nbre formateurs reçues	02	20	05	26	10	03	18	84
	Nbre participants	110	72	22	130	63	37	289	723
	Nbre voyages d'études	1	4	02	01	03	01	03	15
	Nbre participant	6	45	23	30	36	45	11	196
	Nbre missions supervisions	12	5	03	65	03	21	8	117
Tenues Assemblées générales COFO	Nbre sessions	7	15	10	12	05	08	20	77
	Nbre participants	154	330	163	264	72	176	180	1339
Missions contrôle mise en valeur	Nbre de missions	22	137	80	97	52	14	06	408
	Nbre Villages	88	728	89	728	103	60	06com	1802
	Nbre Personnes touchées	8800	294296	156	8648	5150	3000	135	320185
	Ressources concernées								
	- Champs	100	69	00	1245	00	98	00	1512
- Aire pâturage (ha)	2	60	360	624	1185	05	00	2236	
- Couloir (km)	15		156	52	132	04	00	359	
- Point d'eau	1		26	12	00	12	00	51	
Forêts	2		00	21	220.000	01	00	220024	
Mission de popularisation des textes sur le Code Rural	Nbre de missions organisées	40	82	75	97	04	03	19	320
	Nbre villages touchés	40	954	422	1728	347	246	43 com	3780

	Nbre personnes touchées	3478	224204	14539	8648	1041	489	1355	253754
--	-------------------------	------	--------	-------	------	------	-----	------	--------

Mission de sensibilisation population	Nbre de missions organisées	27	82	435	52	02	00	07	605
	Nbre villages touchés	203	954	422	375	347	00	07	2308
	Nbre personnes touchées	2037	224204	35307	5322	1041	00	1134	269045
Mise en place Cofo communales	Nbre de missions organisées	09	3	09	09	24	00	14	68
	Nbre villages touchés	160	815	270	125	347	00	14com	1731
	Nbre cofocom créées	03	11	03	03	08	00	00	28
	Nbre formation recues	05	11	03	03	08	00	00	30
Renforcement capacité de base	Nombre Cofobs créés	15	89	73	105	27	00	00	309
	Nbre villages touchés par les cofos	160	109	100	459	347	00	00	1175
	Nbre formation reçue	1	6	04	01	01	00	00	13
	Nbre participants	105	506	78	52	189	00	00	930
	Nbre voyage études	2	0	00	00	00	00	00	02



	Nbre participants	2	0	00	00	00	00	00	02
	Missions de supervision	40	4	25	00	00	00	00	69

Identification des ressources partagées	Nombre aire de pâturage	8	69	44	04	45	33		203
	Superficie (ha)	525		25095	00	15050	10500		51170
	Nbre Couloirs	65	60	436	06	63			630
	Kilom couloir	65951	1652	2259	492	332	421110		491796
	Nbre forêts identifiées	3	2	02	12	01	01		21
	Superficie forêts (ha)	14330	76046	18100	53533	220000ha	960		382969
	NbrePuits pastoraux	0	0	48	07	07	03		65
	NbreForages pastoraux	2	0	00	00	00	00		02
	NbreMares identifiés	17	0	36	05	04	69		131
	Superf (ha) mares identifiées			70	00	00	00		70

Délimitation et matérialisation des ressources	Nombre aires de pâturage		64	24	218	19	00		325
	Superficie (ha)		0	6700	5375	6020	00		18095
	Nbre Couloirs		51	57	82	25	00		215
	Kilom couloir		1252300	692	7963	132	00		1261087
	Nbre forêts		2	01	12	01	00		15
	Superficie forêts (ha)		76046	8700	53533	220000	00		358279
	NbrePuits pastoraux		00	30	07	07	00		44
	NbreForages pastoraux		00	00	00	00	00		00
	Mares délimitées		00	28	05	04	00		37
	Mares superficie (ha)		00	44	00	00	00		44
Attributions nouvelles terres de cultures	Nbre de champs attribués	00	00	03	00	00	00		03

	Nbre d'ha de champs attribués	0	0	31	00	00	00		31
	Nbre personnes concernées		0	03	00	00	00		03
Etablissement des titres fonciers	Nbre de demandes reçues	1225	15	99	110	16	10		1475
	Nbre de titres fonciers délivrés	1217	11 (277ha)	62	110	09	04		1413
Etablissement des titres de droit d'usage prioritaire	Nbre de demandes de droit d'usage prioritaire DUP	00	0	01	00	00	00		01
	Nbre d'attestation DUP délivrées	0	0	000	00	00	00		00
Etablissement des titres de concessions rurales	Nbre de demandes de concession rurales reçues	0	2	02	00	01	01		06
	Nbre d'attestations de concessions rurales délivrées	0	2	00	00	01	01		04
Actes de transactions foncières	Détention coutumière	817	87	65	40	152	02		1980
	Vente	391	358	418	239	753	88		2638
	Prêt	0	3	12	45	10	01		71
	Location	04	1	16	52	00	00		73
	gage	135	32	59	73	152	26		477

	donation	0	52	42	01	46	00		161
Gestion conflits	Nbre conflits déclarés	55	77	205	195	79	35		646
	Agr-agri	45	59	92	34	43	12		285
	Agri- éleveurs	12	13	86	159	36	17		323
	Eleveur -éleveur	0	5	11	02	0	6		24
	Eleveurs-ramasseurs paille	0	0	16	00	0	00		16
	Pêcheur-éleveur	0	0	00	00	0	00		00
	Nbre conflits conciliés	50	80	195	182	70	30		607
	Agr-agri		67	90	33				190
	Agri- éleveurs		55	84	157				296
	Eleveur -éleveur		5	10	02				77
	Eleveurs-ramasseurs paille		0	11	00				11
	Pêcheurs- éleveurs		0	00	00				00

	PV de conciliation établit	0	80	44	182	35	25		366
Local Cofo Etat local	Disponibilité	NON	0UI	01	01	1	00	01	4
	-								
	Date réception	00	13/12/20 01	19/07/200 1	13/12/200 1	2001	00	2007	
	Nbre pièces	00	2	02	02	04	00	04	14
Bureautique	Bureau	O1	1	00	01	02	01	01	07
	Desk	01	1	00	01	00	00	00	03
	informatique	O1	1	1	01	1	01	02	08
	Machine à écrire 1	O0	0	00	00	00	00	00	00
	Photocopieuse	OI	0	00	00	00	00	00	01
	Téléphone	00	01	01	00	01	00	01	04
	Email	00	0	00	00	01	00	01	02
	Fax	O0	0	00	00	00	00	00	00

	Théodolite	00	00	00	00	00	00	01	01
	Imprimante A0							01	01
	Imprimante A3							01	01
	Micro projecteur							01	01
	Appareil photo numérique							01	01
	GPS	O2	1	01	01	02	00	01 mauvais état	07
	Boussole	00	0	03	00	00	00	00	03
Moto	Moto DT125	O1	1	1	00	00	00	00	03
Secrétaires	Disponibilité	O0	0	00	00	00	00	00	00
Véhicules	Disponibilité Etat	00	1	00	00	00	00	00	01
Chauffeurs	Disponibilité	OO	0	00	00	00	00	00	00



- **Annexe 3:** Données des commissions foncières départementales de la région de Tahoua.

VARIABLES	ABALAK	KONNI	BOUZA	ILLELA	KEITA	MADAOUA	TAHOUA	TCHINTA	TOTAL
Superficie (km <sup>2</sup> )	20 000	5 317	3 643	6 933	4 862	4 856	9 743	54 000	<b>109 354</b>
Nombre de cantons	0	2	2	1	3	1	3	0	<b>12</b>
Nombre de groupements	7	2	0	1	1	4	1	7	<b>23</b>
Nombre de Communes	5	6	7	4	4	6	8	4	<b>44</b>
Nombre de villages	123	269	212	202	223	183	261	73	<b>1 546</b>
Nombre de tribus	176	57	33	25	14	102	18	222	<b>647</b>
Populations sédentaires (hts)									
Populations nomades (hts)									-
Populations totales (hts)	108 841	489 351	374 290	355 493	294 192	430 332	485 064	120 536	<b>2 658 099</b>
Date de mise en place cofo	2 001	2 001	2 002	2 002	2 002	1 998	2 001	2 001	

Activités	Indications	Résultats								Total
		ABALAK	B.KONNI	BOUZA	ILLELA	KEITA	MADAOUA	TAHOUA	TCHINTA	
	Nbre formations reçues	16	12	10	5	16	9	10	17	95
	Nbre participants	354	55	172	52	140	65	176	152	1166



<b>1. Renforcement Capacité</b>	Voyage d'études	1	2	1	3	4	2	2	1	16	
	Nbre participants	15	12	19	44	62	22	26	12	212	
	Mission de supervisions reçues	32	16	20	5	12	15	14	14	128	
<b>2.Tenue Assemblées Généales</b>	Nbre Sessions tenues	42	8	36	10	11	21	19	35	182	
<b>3. Missions de contrôle de mise en valeur</b>	Nbre de missions organisées	3	9	55	10	14	28	18	9	146	
	Villages/tribus touchés	10	27	129	36	32	105	145	52	536	
	Nbre personnes touchées	360	75	1023	7450	6780	1582	1015	1690	19975	
	<b>Ressources concernées</b>								-	0	
	• Champs ( HA)	-		850	240					-	1090
	• Aires de pâturage ( HA)	-	294	6279	682	22517	6993				36764,6
	• Couloirs ( KM)	40	99	248	80	175	60	621	1		1323,67
	• Points d'eau	8	8	49	0	19		14	38		136
	• Station de Pompage	8	-		0			0	-		
	• Forêt	-	-	1	0		1	0	-		
Autres ( BC, Magasins	-	12	114	95	0		0	0	0	221	

<b>4. Mission de popularisation des textes sur le Code Rural</b>	Missions organisées	15	2	4	15	12	15	19	14	96
	Villages/tribus touchés	121	216	218	195	223	206	253	183	1615
	Nbre personnes touchées	8 113	1 440	135500	205700	1325	1442	8 298	8 826	370644
<b>5. Mission de sensibilisation</b>	Missions organisées	9	5	65	25	14	27	25	20	190
	Villages/tribus touchés	30	70	212	72	223	340	158	193	1298
	Nbre personnes touchées	1 090	1 750	10709	16200	1326	2747	2 487	9 054	45363
	Sensibilisation de masse	36	42	85	300	39	239	22	125	888
<b>6. Mise enplace COFOCOM</b>	Nbre COFOCOM	5	6	7	4	4	6	8	4	44
	Nbre Communes touchées	5	6			4	6	8	4	33
	Nbre villages touchés	123	239	212	202	223	285	261	299	1844
<b>7. Renforcement Capacité COFOCOM</b>	Nbre formations reçues	2	1	16	1	4	2	2	3	31
	Nbre participants	79	34	108	70	165	135	1 234	77	1902
	Nbre voyage d'études	-	-	0	0	0	0	1	-	1
	Nbre participants	-	-	0	0	0	0	4	-	4
	Mission de supervisions reçues	2	2	21	3	8	2	2	3	43

<b>8. Mise en place COFOCOB</b>	Nbre COFOB mises en place	53	145	115	145	110	78	158	57	861
	Villages/tribus touchés	53	145	115	145	110	78	158	57	861
	Nbre formations reçues	12	1	4	3	4	2	3	5	34
	Nbre participants	2 914	982	746	1305	1442	336	2 032	504	10261
	Nbre voyage d'études	-	-	0	0	0	0	-	-	0
	Nbre participants	-	-	0	0	0	0	-	-	0
	Mission de supervisions reçues	7	1	6	2	6	7	15	5	49
<b>10. Identifications des ressources partagées</b>	Nbre Aires pâturage	3	49	15	65	7	<b>58</b>	13	-	210
	Superficies Aires pâturage	700	294	6279	7050	KTA	<b>40439</b>	30	-	54791,62
	Couloirs de passage identifiés	28	12	14	37	7	<b>9</b>	20	10	137
	Km de Couloirs identifiés	163	7 187	248	201	175	<b>225</b>	184		8383
	Nbre de forêts identifiées	-	-	1	0	0	<b>1</b>	-	-	2
	Superficies forêts	-	-	3010	0	0	<b>3 138</b>	0	-	6148
	Nbre puits pastoraux identifiés	60	-	0	4	0	<b>6</b>	6	123	199

	Nbre forages pastoraux identifiés	15	-	0	0	0	-	0	36	51
	Sites CES/DRS	-	-	34	39		36	10	-	
	Superficie Site	-	-	1305	5850		1014	1470	-	
	Nbre mares identifiées	11	19	0	25	9	8	41	3	116
	Superficies mare identifiées		3 610	0	1875		95	937	-	6517
<b>11. Délimitation et matérialisation des ressources partagées</b>	Nbre Aires pâturage	-	-	15	65	7	36	0	0	123
	Nbre d'HA d'Aires pâturage	-	-	6279	7050	2517	9198	0	-	25044
	Nbre Couloirs de passage	12	2	11	37	7	9	5	12	95
	Km de Couloirs de passage	40	99	240	201	175,5	60	241	200	1256,17
	Nbre d'HA de forêt	-	-	3010	0			0	-	3010
	Nbre puits patoraux	-	-	0	0		6	0		6
	Nbre forages pastoraux	-	-	0	4			0		4
	Sites CES/DRS	-	-	14	39		8		-	
	Superficie Site	-	-	1305	5850		8120		-	
	Nbre mares	-	-	0	25	8		0	-	
Superficies mare	-	-	0	600			0	0		600

<b>12. Attribution nouvelles terres de cultures</b>	Nbre champs attribués	-	-	0	2		0	0	0	2
	Nbre d'HA de champs attribués	-	-	0	80		0	0	-	80
	Nbre personnes concernées	-	-	0	160		0	0	0	160
<b>13. Etablissement des titres Fonciers</b>	Nombre de demandes reçues	9	21	78	27	76	257	49	0	517
	Nbre de titres délivrés	7	16	65	23	66	172	30	-	379
<b>14. Etablissement de titres de droit d'usage prioritaire</b>	Nbre de demande de DUP	5	-	0	0	0	8	-	-	13
	Nbre d'attestation de DUP	1	-	0	0	0	6	-	-	7
<b>15. Etablissement de titres de concession rurale</b>	Nombre de demandes reçues	7	-	0	2	0	3	-	1	13
	Nbre d'attestation délivrées	1	-	0	2	0	3	-	1	7
<b>16. Etablissement d'actes de transactions foncières</b>	Nombre d'attestations de	80	880	410	75	457	405	390	128	2825
	détention coutumière									
	Nbre attestations de vente	12	379	965	100	625	420	570	61	3132
	Nbre d'attestation de donation	3	36	160	4	6	240	50	6	505

	Nbre de contrats de gage	-	-	1	0	0	2	-	5	8
	Nbre de contats de prêt	9	2	101	1	99	182	10	36	440
	Nbre de contats de location	-	79	60	1	181	19	13	7	360
	Nbre demande d'autorisation de fonçage de puits	126	-	0	0	0	0	0	86	212
	Nbre d'autorisation de fonçage de puits délivrées	117	-	0	0	0		0	24	141
<b>17. Gestion des conflits fonciers</b>	<b>Nbre de conflits déclarés</b>	40	5	117	24	36	137	70	266	695
	Agriculteur-Agriculteur	10	-	70	11	18	66	45	52	272
	Agriculteur-Eleveur	11	5	42	12	16	71	23	109	289
	Eleveur-Eleveur	19	-	5	1	2	0	0	73	100
	Ramasseur paille-Eleveur	-	-	0	0	0	0	2	32	34
	<b>Nbre de conflits concilés</b>	40	5	107	24	18	122	64	<b>240</b>	620
	Agriculteur-Agriculteur	10		61	11	6	66	33	44	231
	Agriculteur-Eleveur	11	5	41	12	11	56	23	102	261



- **Annexe 4** : Données des commissions foncières départementales de la région de Tillabéri.

**GENERALITES**

Département	Fillingué	Kollo	Ouallam	Say	Téra	Tillabéri	Total
Superficie	26.813	9156	20 748	13 648	20.220	8 181	<b>91 119</b>
Nbre cantons	4	9	3	4	5	6	<b>31</b>
Nbre groupement	1	0	0	0	3	5	<b>9</b>
Nbre villages	592	336	292	220	238	155	<b>1783</b>
Nbre tribu	39	0	6	0	91	0	<b>136</b>
Population sédentaire	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Population nomade	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Population totale	48502.860	399.948	359.785	287.682	531.098	264.845	<b>2.338.373</b>
Date création COFO	Juin 2005	24 décembre 2003		1997	2001	2005	

**REALISATIONS :**

Activités	Indications/Départements	Résultats						Total
		Fillingué	Kollo	Ouallam	Say	Téra	Tillabéri	
1. Renforcement capacité	Nbre formateurs reçues	2	6	4	7	5	10	<b>34</b>
	Nbre participants	42	108	30	42	106	32	<b>360</b>
	Nbre voyages d'études	1	2	1	2	3	3	<b>12</b>
	Nbre participant	21	32	3	9	16	3	<b>84</b>
	Nbre missions supervisions	-	4	1	0	4	5	<b>14</b>
Tenues Assemblées	Nbre sessions	0	3	1	3	3	2	<b>12</b>



générales COFO								
Missions contrôle mise en valeur	Nbre de missions	0	5	2	2	16	-	<b>25</b>
	Villages	0	15	3	10	9	-	<b>37</b>
	Ressortes concernées							
	- Champs	-	3	-	-	2	-	<b>5</b>
	- Aire pâturage	-	3	-	1	4	-	<b>8</b>
	- Couloir	-	5	3	2	6	-	<b>16</b>
- Point d'eau	-	0	4	-	2	-	<b>6</b>	
- Forêts	-	1	-	-	-	-	-	<b>1</b>
Mission de popularisation des textes sur le Code Rural	Nbre de missions organisées	2	8	-	4	11	1	<b>26</b>
	Nbre villages touchées	663	105	-	20	117	4	<b>909</b>
	Nbre personnes touchées	1989	730	-	1205	364.130	8000	<b>387769</b>

Mission de sensibilisation population	Nbre de missions organisées	16	14	3	27	4	20	<b>84</b>
	Nbre villages touchées	283	54	292	40	121	92	<b>882</b>
	Nbre personnes touchées	-	4350	300000	3000	-	96000	<b>382.350</b>
Mise en place Cofo communales	Nbre de COFOCOM	7	6	4	4	8	9	<b>38</b>
	Nbre de missions organisées	14	12	5	3	24	18	<b>76</b>

	Nbre villages touchées	7	80	5	194	121	30	<b>407</b>
	Nbre personnes touchées	ND	4650	ND	ND	ND	ND	<b>4650</b>
Renforcement capacité de base	Nombre Cofobs	40	54	12	169	112	15	<b>402</b>
	Nbre formation récues	1	1	1	1	1	1	<b>6</b>
	Nbre participants	100	450	120	1352	1003	150	<b>3.175</b>
	Nbre voyage études	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
	Nbre participants	0	0	0	0	-	0	<b>0</b>
	Missions de supervision	0	10	0		2	0	<b>12</b>

Identification des ressources partagées	Nombre aire de pâturage	0	13	1	3	1	0	<b>18</b>
	Superficie	-	-	ND	-	80 ha	-	<b>80</b>
	Couloirs km	649	80	10	50	117	92	<b>998</b>
	Nbre forêts identifiées Superficie forêts	-	5 5400	-	-	0	-	<b>5 5400</b>

	Puits pastoraux Forages pastoraux	-	8	2	-	0	-	<b>10</b>
	Mares identifiés superficie	-	78	2	-	0	-	<b>80</b>
Attributions titres fonciers	Nobre demnades	20	108	-	354	12	15	<b>509</b>
	Titres déclarées	18	88	-	354	9	10	<b>479</b>
Actes de transaction foncière	Détention coutumière	4	350	128	223	583	27	<b>1315</b>
	Vente	13	280	10	370	18	170	<b>861</b>
	Prêt	10	58	16	64	276	31	<b>455</b>
	Location	0	0	-	0	0	-	<b>0</b>
	Gage	0	50	-	0	0	-	<b>50</b>
	Donation		20	15	37	17	55	<b>144</b>
Gestion conflits	Agr-agri	ND	25	-	2	4	14	<b>45</b>
	Agri- éleveurs		2	3	-	7	7	<b>19</b>
	Eleveur -éleveur		1	-	-	2	-	<b>3</b>
	Pêcheur-éleveur		0	-	-	1	-	<b>1</b>
Local Cofo Etat local	Disponibilité -	Oui passable	Oui passable	Oui passable	Oui passable	Oui Occupé par le FNIS	Oui passable	

Bureautique	Bureau Desk informatique Machine à écrire Photocopieuse Téléphone Email Fax Téodolite GPS Boussole	2 2 ordinateurs et 1 imprimante - - - 1 0	1 ordinateur et 1 imprimant e 0 0 0 0 0	- 1 ordinateur en panne - - - 0 0	2 2 ordinateur s et 1imprimante - - - 1 1	2 2 ordinateurs et 1 imprimante - - - 1 0	1 1 ordinateur s et 1imprima nte - - - 2 0	<b>8</b> <b>9</b> <b>ordinateur</b> <b>s dt 1 en</b> <b>panne et 6</b> <b>imprimant</b> <b>es</b> <b>5</b> <b>1</b>
Secrétaires	Disponibilité	-	-	-	-	-	-	-
Véhicules	Disponibilité Etat	-	Oui passable	-	-	-	-	-
Chauffeurs	Disponibilité	-	non	-	-	-	-	-
Partenaires		BUCO, LUCOP. SNV, PVDT	SNV,PVD T,PLE/B N,PAC II	PVDT Lucop	PVDT Lucop SNV PDIT HCR PDE/LG	BUCO, LUCOP. SNV, PADET. PVDT. Barrage de Kandadji, Projet Transhuma nce	BUCO, LUCOP. SNV, PVDT. Barrage de Kandadji, Projet Transhum ance	-

## Annexe 10 : AGENDA DU 6<sup>ème</sup> ATELIER NATIONAL DES COMMISSIONS FONCIERES

**Mercredi 6 octobre 2010**

### Matinée

**09 h 00 – 10 h 00 :**

**Cérémonies d'ouverture**

- ✓ Fatiah
- ✓ Allocution de bienvenue du gouverneur de la région de Niamey
- ✓ Discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Président du Comité National du Code Rural
- ✓ Fin de la cérémonie officielle

10 h 00 - 10 h 30 : Pause café et retrait des officiels

10 h 30 – 11 h 00 : Mise en place des membres du Présidium

11 h 00 – 13 h 30 :

- Présentation et adoption de l'agenda des travaux
- Projection du Film documentaire sur le Code Rural
- Communications introductives du SPCR :
  - Bilan de mise en œuvre des recommandations ANACO V
  - Bilan de mise en œuvre du processus Code Rural
- Communication des régions sur les activités des commissions foncières
- Discussions générales

13 h 30 - 15 h 00 : Pause déjeuner et prière

### Après-midi

15 h 00 - 16 h 15 : Communications introductives sur le thème central de l'atelier

- Secrétariat Permanent Code Rural
- Comité scientifique
- Discussions générales

16 h 15 - 16 h 45 : Pause Café et prière

16 h 45 - 18 h 00 : Suite de discussions sur le thème central de l'atelier

**Jeudi 7 octobre 2010**

### Matinée

8 h 30 - 10 h 00 : Communications thématiques des institutions et partenaires:

- Comité scientifique

Discussions

10 h 00 - 10 h 30 : Pause café

10 h 30 - 12 h 30 : Communication sur l'ordonnance 2010-29 20 mai 2010 relative au pastoralisme et le chronogramme de popularisation :

- Comité de popularisation
- Discussions

12 h 30 - 15 h 00: Pause déjeuner et prière

### Après-midi

15 h 00 - 16 h 15 : Communication sur le processus d'élaboration des avants projets de décret d'application

- Comité de popularisation

Discussions

16 h 15 - 16 h 45 : Pause Café et prière

16 h 45 - 18 h 00 : Communication Projet ZFD

Suite de discussions

**Vendredi 8 octobre 2010**

**Matinée**

08 h 30 - 11 h 30 : Table ronde sur le Programme d'activités 2011-2012 du Code Rural

11 h 00 - 11 h 30 : Pause café

11 h 30 - 12 h 15 : Rédaction du Communiqué final de l'atelier

12 h 45 - 15 h 00 : Pause déjeuner et prière

**Après-midi**

15 h 00 - 15 h 45 : Recommandations et Communiqué final

16 h 00 - 17 h 00 : Cérémonies officielles de clôture